

Traité sur le commerce des armes
Cinquième Conférence des États Parties
Genève, 26-30 août 2019

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU SECRÉTARIAT DU TCA POUR LA PÉRIODE 2018/2019

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté par le Secrétariat du TCA conformément à ses obligations de rapport à la Conférence des États Parties, définies au paragraphe 3 de l'article 18 du Traité sur le commerce des armes (TCA) et à l'article 2 de la directive des États Parties au Secrétariat du TCA publiée dans le document ATT/CSP1/CONF/3.

2. Le présent rapport couvre les travaux du Secrétariat du TCA pour la période suivant immédiatement la Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) et s'étendant jusqu'à la Cinquième Conférence des États Parties (CEP5).

MANDAT

3. Le mandat du Secrétariat consiste à aider les États Parties dans l'application effective du Traité. Le Secrétariat exécute ce mandat en exerçant les responsabilités spécifiques suivantes prévues au paragraphe 3 de l'article 18 du Traité :

- a. Recevoir, mettre à disposition et distribuer les rapports prescrits par le Traité ;
- b. Tenir à jour et à disposition des États Parties la liste des points de contacts nationaux ;
- c. Aider à rapprocher l'offre et la demande d'assistance pour l'application du Traité et promouvoir la coopération internationale selon les demandes ;
- d. Faciliter les travaux de la Conférence des États Parties, notamment en prenant les dispositions et en fournissant les services nécessaires aux réunions organisées en vertu du présent Traité ;
- e. S'acquitter des autres tâches décidées par la Conférence des États Parties.

4. Outre les responsabilités énoncées ci-dessus, le Secrétariat du TCA s'acquitte des responsabilités suivantes :

- a. Gérer le Fonds d'affectation volontaire (VTF), conformément au mandat découlant du paragraphe 5 des Termes de référence du Fonds d'affectation volontaire ainsi que du paragraphe 104 des règles administratives du Fonds d'affectation volontaire. Cette fonction comprend la création du VTF et la gestion de tous les processus et activités liés au fonctionnement efficace et efficient du Fonds.

- b. Gérer le programme de parrainage du TCA conformément à la décision de la CEP4 de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA (voir le paragraphe 34 du [Rapport final](#) de la CEP4 qui s'est déroulée du 20 au 24 août 2018).

TRAVAUX DU SECRÉTARIAT DU TCA AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

5. Au cours de la période considérée, le Secrétariat du TCA a entrepris les activités énumérées ci-dessous dans le cadre de ses responsabilités :

6. Gestion financière

- a. En octobre 2018, élaboration et émission d'avis de contributions financières aux États à l'égard du budget du TCA adopté par la CEP4 pour l'exercice 2019.
- b. En mars 2019 et conformément à la règle financière 8 du TCA, préparation et diffusion des rappels aux États en rapport à leurs contributions non acquittées. En outre, application de mesures administratives visant à remédier à certaines des causes de retard ou de non-paiement des quotes-parts, comme le présente le Tableau 1 du rapport du Comité de gestion à la CEP4.
- c. Élaboration de documents visant à faciliter les discussions pendant le processus préparatoire informel de la CEP5 concernant les contributions financières aux budgets du TCA, le rythme des encaissements et son incidence sur la viabilité financière du TCA.
- d. Mise à jour et publication trimestrielle sur le site internet du TCA de la situation des contributions financières au Traité dans un souci de transparence.
- e. Préparation des estimations du budget de l'exercice 2020 pour le Secrétariat du TCA et la Sixième Conférence des États Parties (CEP6) qui, après examen par le Comité de gestion, ont été présentées aux États Parties le 24 mai 2019 en prélude à l'examen ultérieur lors de la CEP5.
- f. Gestion du budget du TCA assortie de bilans réguliers présentés au Comité de gestion et aux États. En outre, consolidation des processus de contrôle des dépenses mis en place entre le Secrétariat du TCA et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) de Genève, dans son rôle de soutien financier prévu aux termes de l'accord sur les arrangements administratifs entre le Secrétariat et le Gouvernement suisse.
- g. Conformément à l'article 10 des règles financières du TCA, facilitation de l'exercice d'audit des comptes du Secrétariat du Traité et du Fonds d'affectation volontaire par le cabinet d'audit engagé pour ce faire, *PricewaterhouseCoopers*.

7. Soutien administratif

- a. Dans la poursuite des objectifs de transparence et d'établissement de rapports, le Secrétariat du TCA a assuré la gestion du système de notification, de réception et de diffusion des rapports initiaux et annuels en conformité avec les dispositions de l'article 13 du TCA, des listes de contrôle nationales conformément au paragraphe 4 de l'article 5 et des points de contact nationaux aux termes du paragraphe 6 de l'article 5 du Traité.

- b. Gestion du système d'envoi de rappels aux États concernant les délais d'établissement de rapports programmés.
- c. Sous la supervision du Comité de gestion et du Président de la CEP5, le Secrétariat du TCA a assuré la gestion de la dernière phase du projet d'amélioration informatique, qui a abouti à la livraison d'une plate-forme informatique modernisée en décembre 2018, avec les fonctionnalités suivantes qui visent à prendre en charge le processus du TCA : Site web amélioré (portail en ligne), base de données d'information, communication et distribution améliorées, rapports en ligne, services de conférence et échange d'informations en ligne.
- d. Afin de maintenir une bonne gouvernance et d'optimiser les ressources, le Secrétariat du TCA a continué de mettre en œuvre la politique de passation de marchés approuvée du TCA lors de la passation des marchés de biens et de services, sous la supervision du Comité de gestion et du Président de la CEP5. Parmi les passations de marchés notables pour la période considérée figurent le cadre contractuel pluriannuel pour les services d'interprétation et de traduction.
- e. Fourniture d'un appui et mise en œuvre de directives du Comité de gestion pour les questions relevant des paramètres de contrôle de la responsabilité du Comité de gestion.
- f. Soutien et collaboration avec le Comité de gestion dans l'exécution de ses tâches concernant : 1) les finances du TCA et 2) l'élaboration de protocoles régissant la gestion du programme de parrainage du TCA et un examen de la gestion du programme de parrainage du TCA par le Secrétariat du TCA.
- g. Dans le cadre de l'institutionnalisation du Secrétariat du TCA, gestion des arrangements d'interface entre le Secrétariat et le DCAF en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique et l'appui central dans le cadre de l'accord permanent sur les arrangements administratifs entre le Secrétariat et le Gouvernement suisse.
- h. Réponse aux demandes de renseignements téléphoniques et par courrier électronique des États et du grand public sur le processus du Traité.

8. **Point sur la mise en œuvre des tâches confiées par la CEP4**

- a. Mise à disposition sur le site web du TCA de tous les documents créés par des organes du TCA qui ont été examinés par la CEP4 pour aider les États dans leur travail sur le TCA.
- b. Participation à la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation sur l'établissement de rapports découlant du projet de rapport des Coprésidents du WGTR à la CEP4 (ATT/CSP4.2018/2018/CHAIR/358/Conf.Rep).
- c. Collaboration avec les Coprésidents du WGTR pour déterminer si certains États Parties sont disposés à offrir un appui basique à d'autres États Parties en matière d'établissement de rapports, et examiner les possibilités de signalement de ceux qui se disent prêts à apporter une telle aide.
- d. Élaboration d'une trousse à outils sur l'universalisation du TCA en s'appuyant sur les éléments contenus dans l'Annexe B du projet de rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP4 (ATT/CSP4.WGTU/2018/CHAIR/356/Conf.Rep), en soutien aux Coprésidents du WGTU.

- e. En collaboration avec le Comité de gestion, élaboration des protocoles nécessaires régissant la gestion du programme de parrainage du TCA par le Secrétariat du TCA, en consultation avec les États Parties et les États Signataires, notamment un protocole devant guider le processus de sélection pour le parrainage du TCA.
- f. Mise en œuvre des mesures administratives visant à remédier à certaines des causes de retard et de non-paiement des contributions non payées, décrites dans le tableau 1 du projet de proposition du Comité de gestion : Contributions financières impayées (ATT/CSP4.MC/2018/MC/353/Conf.UnpaidContr).
- g. Questions financières incluses à l'ordre du jour lors du processus intersessions entre la CEP4 et CEP5.
- h. Dans les estimations budgétaires pour 2020, inclusion des coûts de traduction des documents et d'interprétation en cours de session dans les coûts des réunions préparatoires et des réunions des groupes de travail informels.

9. Préparatifs de la Cinquième Conférence des États Parties

- a. Gestion des arrangements logistiques et des questions connexes pour les réunions des Groupes de travail du Traité, notamment les services de traduction et d'interprétation.
- b. Gestion des arrangements logistiques et des questions connexes, y compris les services de traduction et d'interprétation, pour les deux réunions organisées dans le cadre du processus préparatoire informel de la CEP5.
- c. Élaboration et/ou édition des documents pour les réunions préparatoires informelles de la CEP5, y compris la traduction des documents.
- d. Publication d'avis et distribution des documents de la réunion préparatoire de la CEP5 aux États Parties, aux États Signataires et observateurs, aux organisations internationales et régionales ainsi qu'aux représentants de la société civile et de l'industrie.
- e. Gestion de la publication des documents des réunions préparatoires et des communications liées à la CEP5 sur le site web du TCA.
- f. Fourniture d'un soutien procédural, technique et de fond au Président de la CEP5, au Bureau et aux Coprésidents des Groupes de travail, ainsi qu'aux modérateurs et au Comité de gestion.
- g. Fourniture d'un soutien administratif et de fond aux trois Groupes de travail établis par le Traité.
- h. Gestion des services de conférence de la CEP5 en ce qui concerne les arrangements relatifs au lieu de la rencontre, l'inscription des participants, la traduction des documents, les services d'interprétation, les services techniques, la gestion des événements parallèles, les expositions et les aspects de passation de marchés connexes.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE VOLONTAIRE DU TCA

10. Le Secrétariat du Traité, en sa qualité d'administrateur du VTF conformément aux dispositions de l'article 5 des termes de référence du VTF et du paragraphe 104 des règles administratives du VTF, a entrepris les activités suivantes :

- a. En collaboration avec le Président du Comité de sélection du VTF, a mis en œuvre la stratégie de sensibilisation du VTF en participant aux événements/activités de sensibilisation VTF suivants : Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en octobre 2018, Géorgie et Union européenne (Batoumi), Sénégal (Dakar), Burkina Faso (Bobo-Dioulasso), Thaïlande et ANASE (Bangkok), Australie et Nouvelle-Zélande (Brisbane), GCSP (Genève), Lettonie et Control Arms (Riga), Jamaïque et Union européenne (Kingston), Kazakhstan (Nur-Sultan), Secrétariat du Commonwealth et Small Arms Survey (Genève), Journée de sensibilisation du VTF 2018 (Genève). En outre, a participé à la réunion du COARM de l'UE, qui s'est tenue en mai 2019, afin d'informer les participants des opérations du VTF et de la collaboration avec le projet de sensibilisation UE-TCA.
- b. Préparation et diffusion, en octobre 2018, de l'appel à propositions de projet dans le cadre du cycle de projets 2019 du VTF, avec un délai fixé au 16 janvier 2019.
- c. Organisation, en avril 2019, de l'examen préliminaire des propositions de projets reçues dans le cadre du cycle de projets 2019 du VTF et publication d'une liste restreinte à l'intention du Comité de sélection du VTF conformément aux Consignes relatives au processus de sélection.
- d. Suivi de la mise en œuvre des projets sélectionnés lors des cycles de projets 2017 et 2018 du VTF, notamment de leur performance et de leurs dépenses financières.
- e. Préparation de toutes les communications adressées aux candidats du VTF pour leur faire part des résultats du Comité de sélection.
- f. Négociation et signature d'accords de contribution avec divers contributeurs au VTF.
- g. Préparation et soumission des rapports nécessaires au Comité de sélection du VTF et aux contributeurs.
- h. Négociation, préparation et émission des Accords-type de subvention entre le Secrétariat du Traité et les candidats retenus dans le cadre du cycle de projets 2019 du VTF.
- i. Facilitation du transfert des subventions aux bénéficiaires conformément aux modalités de l'Accord de subvention.
- j. A aidé le Comité de sélection du VTF à élaborer les « Consignes pour l'évaluation des projets du VTF » pour aider le Secrétariat du TCA, avec le soutien du Comité de sélection du VTF, à évaluer si les projets financés par le VTF ont atteint les objectifs fixés.

PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA

11. Conformément à la décision de la CEP4 de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA, le Secrétariat a entrepris les activités mentionnées ci-dessous.

12. Concernant la gestion des fonds de parrainage :

- a. Préparation et publication de la proposition de financement pour 2019 et appel à contributions au programme de parrainage du TCA en octobre 2018.
 - b. Ouverture d'un compte bancaire distinct dédié au programme de parrainage afin de faciliter la transparence dans la comptabilité et l'audit du programme de parrainage du TCA.
 - c. Allocation à hauteur de 8 %¹ des fonds de parrainage reçus à la gestion du programme de parrainage du TCA.
 - d. Préparation d'un rapport à la CEP5 sur l'état et la mise en œuvre du programme de parrainage du TCA.
13. En ce qui concerne la sélection des délégués à parrainer, le Secrétariat du TCA a réalisé les activités suivantes :
- a. Élaboration des procédures de candidature pour le programme de parrainage du TCA, y compris un formulaire de candidature.
 - b. Annonce du programme de parrainage du TCA et lancement d'une invitation à postuler au programme de parrainage du TCA en novembre 2018 pour la première réunion préparatoire informelle de la CEP5, en février 2019 pour la deuxième réunion préparatoire informelle de la CEP5 et en mai 2019 pour la CEP5.
 - c. Conformément au projet de directives administratives, les candidats présélectionnés doivent être parrainés sur la base des *Principes généraux pour la sélection de délégués devant être parrainés par le programme de parrainage du TCA*, et une liste restreinte doit être présentée au Comité de gestion pour sélection des candidats retenus pour recevoir un parrainage.
 - d. Fourniture d'une information aux candidats sélectionnés pour leur approbation avant la communication des résultats du processus de sélection aux candidats.
14. En ce qui concerne la gestion technique du programme de parrainage du TCA, le Secrétariat du TCA a fourni les services suivants aux délégués parrainés conformément au *programme de parrainage du TCA : Protocole financier* :
- a. Réservation et émission des billets d'avion pour les délégués parrainés ;
 - b. Réservation et paiement des hébergements pour les délégués parrainés ;
 - c. Versement des indemnités (journalières) pour les frais (déjeuner et dîner) pour les délégués parrainés ;
 - d. Paiement des indemnités pour faux frais à l'arrivée et au départ (pour le transport terrestre) pour les délégués parrainés ;

¹ Ces fonds sont affectés entre autres, à la communication sur le programme de parrainage du TCA, à l'achat de services associés au programme de parrainage du TCA, incluant le recours aux services d'une agence de voyage, à l'embauche de personnel supplémentaire (temporaire) pour aider les délégués parrainés à participer aux réunions et aux coûts de communication associés au programme de parrainage du TCA.

- e. Si nécessaire, fourniture d'une lettre à l'appui de la demande de visa du délégué ;
- f. Organisation et animation de deux journées d'information pour les délégués parrainés par le TCA au cours de la première et de la deuxième réunion préparatoire informelle de la CEP5.
